

Régie de l'énergie

Projet de desserte en gaz naturel d'une nouvelle usine Kruger à Sherbrooke

R-4087-2019

**Commentaires de l'Association des Consommateurs Industriels de Gaz
(l'ACIG)**



**Préparé par
Nazim Sebaa
Analyste**

Le 19 juin 2019

Contexte et objet de la demande

Énergir, s.e.c « Énergir » présente à la Régie de l'énergie « la Régie », une demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement de 4,5 M\$ pour le raccordement du projet d'usine de Kruger Inc. dans la région de Sherbrooke, Bromptonville. Le projet de raccordement sera mené pour accompagner le développement de l'entreprise Kruger Inc. en Estrie.

Aspects financiers du projet

L'ACIG a procédé à l'analyse de tous les éléments financiers mis à sa disposition pour le projet et se déclare satisfaite des hypothèses retenues et arrive aux mêmes conclusions. De ce fait, l'ACIG estime que le projet répond bien aux exigences de rentabilité nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'ACIG souligne aussi qu'Énergir a pris les dispositions nécessaires pour limiter le risque, notamment par la conclusion avec Kruger d'une entente pour le dépôt de garanties financières équivalentes aux besoins d'investissement. La mise en place d'une entente pour des obligations minimales annuelles est un autre élément favorable pour la mitigation du risque.

Les éléments financiers disponibles démontrent que le projet d'investissement respecte l'ensemble des exigences de rentabilité en la matière. L'analyse financière démontre la faisabilité du projet en termes de rentabilité, avec un indice de profitabilité de 1,61 et un TRI de 8,89%.

L'ACIG constate que l'impact tarifaire, à 5 ans, est à la faveur de la clientèle.

L'analyse de sensibilité fournie par Énergir est satisfaisante. Le scénario défavorable montre un impact tarifaire limité à 0,475 M\$ pour la clientèle.

Position de l'ACIG

L'ACIG appuie le projet de raccordement, tel que présenté, pour la nouvelle usine de Kruger Inc. en Estrie puisque le projet :

- Répond aux besoins d'un client industriel;
- Répond aux besoins de développement économique de la région de l'Estrie;
- Permet une densification du réseau;
- Est envisagé dans un contexte de développement favorable ;
- Dispose des éléments de rentabilité nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Dispose des éléments nécessaires pour la mitigation du risque ;
- Permet un impact tarifaire favorable à la clientèle ;

Recommandation

L'ACIG appuie le projet d'investissement d'Énergir et recommande à la Régie d'autoriser l'investissement relatif au projet.

Le tout respectueusement soumis